



LOUIS LABERGE

Dur, dur de ne pas l'aimer

Josée Boileau

DUR, DUR de ne pas aimer Louis Laberge. Au sein de la FTQ, le personnage fait l'unanimité pour sa truculence, son humour, ses convictions. Ses anciens collaborateurs célèbrent l'intelligence de l'homme et ses capacités de travail exceptionnelles. Ses amis, eux, en vantent la disponibilité et la chaleur. Les journalistes s'ennuient déjà de ses boutades percutantes, bonne matière à copie. Le patronat louange son pragmatisme. Même ses critiques les plus féroces — il y en a — reconnaissent en lui le « bon gars ».

Vingt-sept ans passés à la tête d'une centrale syndicale devenue la plus importante au Québec auront évidemment fait de Louis Laberge un « monument », une « institution », un « leader irremplaçable »... Mais heureusement aussi, un homme profondément humain qui échappe ainsi au mythe qu'on s'apprête à ériger autour de lui.

« C'est vrai qu'aujourd'hui les relations avec la presse sont plus harmonieuses, note son ancien directeur du service de l'information, Pierre Richard. Dans les années turbulentes de la Commission Cliche, les conférences de presse ressemblaient plutôt à des mises en accusation. Toute la FTQ était éclaboussée et même si lui personnellement n'était mêlé à rien, on critiquait ses liens d'amitié avec André Desjardins. Peu de dirigeants auraient survécu à tel traitement. Mais Louis Laberge avait la capacité de rebondir même dans les pires moments. »

« Louis, quand il est mal pris, c'est comme une coulèvre », illustre de son côté, et sans méchanceté, Robert Lavoie, longtemps permanent à la FTQ, qui connaît Louis Laberge depuis les jours lointains de 1948 alors qu'ils travaillaient tous les deux aux chaînes d'assemblage de Canadair.

« Travailler... Disons qu'il prépa-

rait surtout ses élections », précise M. Lavoie, que le souvenir fait d'autant plus sourire qu'il a été la seule personne à jamais battre Louis Laberge lors d'une élection syndicale.

L'histoire remonte à 1961, au moment où Ti-Louis était président du Conseil des métiers et du travail du Canada, arbitre syndical et conseiller municipal à l'Hôtel de ville de Montréal, une partie des sièges étant alors réservée aux groupes sociaux et économiques.

Louis Laberge, en fait, versait déjà dans l'excès : par désir de s'occuper de tout le monde, il se dispersait et ses gars de Canadair se sentaient bien négligés.

« Les membres du syndicat m'ont alors demandé de me présenter contre lui, raconte Robert Lavoie. Louis avait beaucoup d'amis, il prenait un coup, et il a négligé sa campagne. J'ai donc remporté le poste d'agent d'affaires par seulement 18 voix de majorité sur une possibilité de 5000 votants. »

« L'année suivante, il s'organisait pour me battre. Par la suite il m'a toujours remercié d'avoir accepté de faire cette élection parce que ça lui avait ouvert les yeux. »

M. Lavoie, aujourd'hui âgé de 73 ans, est resté un inconditionnel de Louis Laberge, un chef tricoté à la mesure exacte de sa centrale. Même le fait de l'avoir vaincu une fois ajoute à son admiration : « Être battu par seulement 18 voix et accepter le résultat, c'est bien la preuve que c'est un grand démocrate », souligne-t-il.

Gisèle Roth, elle, fut pendant 17 ans la secrétaire de Louis Laberge. Elle n'a pas l'habitude de parler publiquement de celui qui fut son patron, s'excuse à l'avance des propos qu'elle tiendra. Pourtant de sa bouche ne sortent que des éloges.

« Je n'ai que de bons souvenirs, souligne-t-elle d'emblée. J'ai été sa secrétaire de 1964 à 1981 et heureusement que j'aime les défis car j'ai

Voir page B-2 : Laberge

Jean Francoeur

L'IMAGE est peut-être un peu crue. Mais elle exprime assez bien la réalité, une partie de la réalité.

Il en serait de la main-d'œuvre vieillissante comme des ordures ménagères ! Le mot n'est pas tombé de la dernière pluie, il est de Maggie Kuhn, fondatrice des Grey Panthers (les Panthères grises) aux États-Unis en 1972.

Mme Hélène David l'a repris dans sa conférence d'ouverture du 46e congrès des relations industrielles de l'Université Laval qui se tenait lundi et mardi à Québec. Mme David, professeur et membre de l'Institut de recherche appliquée sur le travail, a voulu prolonger l'analogie en faisant un parallèle « écologique » entre l'évolution des attitudes de la société en ce qui touche la gestion des déchets d'une part et le sort réservé aux travailleurs qui vieillissent en emploi.

Elle a pensé qu'il serait de bon goût de préciser, pour les fins de son allégorie, que le mot « déchet » venait du verbe « déchoir » qui signifie « tomber dans un état inférieur à celui dans lequel on était ». Dans les champs de recherche sur le vieillissement ouverts par plusieurs disciplines universitaires, cette « déchéance » survient assez tôt : c'est à partir de 45 ans, semble-t-il, que l'on « tombe » sous la loupe des démographes, économistes, sociologues et autres entomologistes de l'espèce humaine en tant qu'individu sur son déclin.

Pour M. Jacques Légaré, démographe de l'Université de Montréal, également conférencier à cette séance d'ouverture, la question du

C'est à partir de 45 ans, semble-t-il, que l'on « tombe » sous la loupe des démographes, économistes, sociologues et autres entomologistes de l'espèce humaine en tant qu'individu sur son déclin.

vieillessement « fait désormais partie des données inéluctables de la réalité québécoise des prochaines décennies ». Mais, à son avis, vieillir en emploi n'est pas seulement une question de prospective, ce n'est pas seulement un problème pour demain, c'est une question de brûlante actualité.

Du point de vue du démographe, même si le phénomène n'atteindra son apogée que d'ici 40 ans, c'est tout de suite qu'il faut prendre le virage et commencer à moduler le rapport entre le nombre des actifs et des inactifs (âgés de 65 ans et plus) : ce rapport est actuellement de six contre un, il pourrait atteindre deux ou deux dès les premières décennies du prochain millénaire.

M. Légaré, qui de façon générale se plaît à poser sur cette évolution un regard plutôt optimiste (le vieillissement de demain, soutient-il, sera différent de celui d'aujourd'hui), n'en pense pas moins qu'à maintenir les attentes actuelles en matière de soutien entre les générations, on se dirigerait droit à la catastrophe : ou le travailleur âgé retrouvera sa place au sein du marché du travail, ou la société sera acculée à la faillite.

Mais, avec un taux de chômage qui se maintient au-dessus de 10 %, les pressions en sens contraire continuent de s'exercer sur les entreprises comme sur les gouvernements.

Invité à prononcer le discours de clôture de ce congrès, M. André Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, l'a reconnu. C'est la raison pour laquelle les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre âgée, aussi bien que le régime de sécurité du revenu (aide sociale), tendent à inciter les personnes âgées de 55 ans et plus à se retirer de la population dite active. M. Bourbeau cite même le cas d'une association, qu'il a qualifiée de très respectable, qui le presse d'étendre cette « sollicitude » aux femmes âgées de 45 ans !

D'autres sont catégoriques, c'est

Voir page B-2 : Âgisme

Après le sexisme, sus à l'âgisme !



Les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre âgée, aussi bien que le régime de sécurité du revenu (aide sociale) tendent à inciter les personnes âgées de 55 ans et plus à se retirer de la population active.

L'effet liberté 55 et ses effets pervers

Jean Francoeur

Sil l'environnement a son « effet de serre » qui force aujourd'hui la société à lutter contre certains aveuglements du passé, il n'est pas trop tard pour éviter, en matière de gestion de main-d'œuvre, l'« effet liberté 55 ».

Mais le temps presse, soutient M. Jacques Légaré, démographe. Si les pratiques d'accès précoce à la retraite — comme il s'en développe encore aujourd'hui —, ont pu avoir leurs justifications dans un autre contexte, elles font maintenant figure de mesure suicidaire.

Prenant la parole, lundi, au 46e congrès des relations industrielles de l'Université Laval, M. Légaré n'a pas mâché ses mots : il faut prolonger la vie professionnelle, ou c'est la faillite.

Le lendemain, Mme Lise Poulin-Simon, professeur au département de relations industrielles de la même université, soulignait l'ambiguïté des stratégies syndicales quant à l'abaissement de l'âge de la retraite. S'inspirant d'une collègue socio-

logue française, Mme Poulin-Simon a soutenu que le concept de travailleur âgé est une invention des employeurs en mal de rationalisation et que les politiques de retraite sont devenues un des principaux instruments de gestion des entreprises.

Il faut dire qu'en France cette stratégie a littéralement triomphé : pas moins d'un million de pré-retraités en 1984 (que l'on désigne sous le nom de « personnes en cessation anticipée d'activité »). En France, on est admis à la pré-retraite à l'âge de 55 ans, et même à 50 ans dans certaines industries plus vulnérables, comme la sidérurgie. La nouvelle retraite a pris sa place entre les nouveaux philosophes et la nouvelle cuisine ! Et comme les caisses de retraite ne disposent d'aucun capital accumulé, il en résulte un fardeau financier de plus en plus lourd à porter. Le coût des prestations de pré-retraite dépasse aujourd'hui ceux de l'assurance-chômage.

Devant cette « discrimination » selon l'âge, les syndicats ont réagi en inventant un autre concept, le droit au repos !

Mme Poulin-Simon partage l'avis

de sa collègue française : si le droit au repos à la fin de sa vie, avec un revenu acceptable, représente un acquis positif, « il en est tout autrement, dit-elle, de la réduction continue de l'âge de la retraite qui accompagne chaque crise de l'emploi ».

Elle ne voit dans cet engouement que des effets pervers. Effets pervers au niveau de l'entreprise qui fait l'économie d'un développement de véritables politiques d'adaptation du travail en fonction de l'âge. Effets pervers également à l'échelle de la société où le vieillissement « n'est plus lié à l'âge chronologique ou biologique » : « il est le produit des rapports de force entre les différentes générations et il se trouve cimenté par les politiques gouvernementales, patronales et syndicales ».

Autres effets pervers : la discrimination traditionnellement fondée sur la couleur ou le sexe est maintenant aussi fonction de l'âge ; les très grandes disparités de la protection du revenu à la retraite contribuent à une recrudescence de la pauvreté chez les plus âgés ; enfin l'abaissement de l'âge de la retraite, en im-

Voir page B-2 : Effet

CAHIER SPÉCIAL

SÉRIE SERVICES aux entreprises, Cahier no. 3

RESSOURCES MATÉRIELLES

PARUTION LE 26 AVRIL DANS LE DEVOIR

Système informatique, équipement de reprographie, système de communication, mobilier de bureau.

Un guide pratique pour une utilisation productive des ressources matérielles.

Incluant :

IMMOBILIER INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 18 avril



Yvon Charbonneau, Louis Laberge et Marcel Pélipin, présidents de la CEQ, de la FTQ et de la CSN, lors d'une assemblée tenue au Forum le 9 mars 1972.



Louis Laberge en compagnie du président du NPD-Québec, M. Robert Cliche, et du président de la CSN, M. Jean Marchand, lors du congrès de fondation du NPD-Québec en 1965.

◆ Laberge

été bien servie...

Que voulez-vous dire ? « C'est un homme qui demandait beaucoup », précise-t-elle. Mais encore... « Un homme exigeant qui demande aujourd'hui ce qu'il lui fallait hier. » Ah ! un tyranne ! « Oh non ! On travaillait fort simplement parce qu'on voulait faire comme lui parce qu'il entreprenait beaucoup de choses, parfois trop, sans égard à sa santé. Mais c'est un homme tellement humain. Un paternaliste au sens de bon papa et de bon grand-papa. Il était apprécié de tous. »

Au fil des interlocuteurs, la liste de ses qualités s'allonge : son dévouement, son esprit de synthèse, son ardeur au travail, sa capacité de récupérer rapidement, son sens du compromis, sa facilité de contacts personnels. Ses défauts ne sont que l'envers de la médaille : la synthèse devient des coins trop ronds tournés, son sens du compromis s'appelle parfois négligence, ses contacts ne peuvent pas toujours tout régler à cause d'un coup de téléphone du président de la FTQ.

Ses talents de négociateur font aussi divergence selon qui les analyse.

Il était très habile et bon plaideur, dit le député péquiste Guy Chevrete, qui côtoya Louis Laberge dès 1968 alors que lui-même était vice-président de la CEQ, puis à la Commission Cliche sur la corruption dans l'industrie de la construction où il agissait comme commissaire.

Négociateur, ce n'était pas sa force, prétend plutôt l'ancien président de la CSN Marcel Pélipin : « On pouvait tout lire sur sa figure. »

M. Pélipin lui-même est un homme qui se livre peu, mais de Louis Laberge, avec qui il fut emprisonné à Orsainville en 1973, il précise : « Ce n'est pas un compagnon mais un comparse. On ne fait pas de la prison ensemble sans qu'il ne se développe

des liens particuliers. »

De l'avis de toutes les personnes interviewées, cette expérience de la prison a profondément marqué M. Laberge.

« Il ne comprenait pas que quelqu'un qui défend un principe soit traité comme un criminel de droit commun », rappelle Jacques Brûlé, un ami intime qui travailla près de 15 ans auprès du président de la FTQ en tant que directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique.

« Pour l'amuser, il faudrait peut-être lui rappeler de cette période qu'il avait suivi des cours de conditionnement physique et qu'il avait perdu 42 livres. Il en était bien fier... Mais c'est bien tout ce qui le fera sourire car pour le reste, c'était dramatique », fait de son côté Gisèle Roth.

Il y a eu d'autres grandes batailles syndicales, note toutefois Jacques Brûlé. Spécialement le conflit de la United Aircraft en 74-75. Là aussi des travailleurs avaient été emprisonnés parce qu'ils avaient défié des injonctions et Louis Laberge se sentait encore plus proches d'eux parce qu'ils leur rappelaient son propre passé de machiniste à Canadair.

La grève de La Presse fut aussi importante pour lui. « Ce qui le touchait en fait, c'est qu'il s'agissait là de bien plus que des conflits syndicaux mais de véritables batailles politiques », ajoute M. Brûlé. Curieux pour un homme aussi pragmatique. « Mais Louis Laberge est bien plus que ça. Il avait des principes, on n'a qu'à voir l'évolution nationaliste de la FTQ pour le mesurer. Sauf qu'à la différence de bien d'autres, il n'a jamais fait une religion de ses convictions. »

... Il aurait peut-être dû, répond d'un ton mordant le tout aussi coloré Michel Chartrand.

« C'est un bon gars, reconnaît-il. On a été bien amis un temps. Quand on m'a accusé à la CSN d'être une tête de pont des syndicats améri-

cains, il m'avait ouvert les portes. Je n'y ai pas été, ça n'a pas adonné... Aujourd'hui, on peut dire qu'il a rendu des services mais il couche avec les patrons. En siégeant à l'exécutif de la CSST, un organisme déguéulasse, il fourre les accidentés du travail. C'est un traître à leur cause. Il le sait, je lui ai déjà dit... »

Ironiquement, Ghislain Dufour, du Conseil du patronat, se sert justement du même exemple de la Commission santé et sécurité du travail pour témoigner de son admiration

envers Louis Laberge.

« Ça fait dix ans qu'on siège à la CSST et on a réglé un paquet de problèmes parce que, tout en défendant fermement les droits des travailleurs, il a su éviter les débats idéologiques. On peut se chicaner et régler des problèmes, je l'ai découvert avec lui. Comme ça lui est arrivé, on m'a reproché d'être proche de Louis Laberge. Mais pour moi c'est un ami, un homme que je connais depuis 20 ans, et qui a toujours été honnête envers moi. »

Le grand patron de la CSN, lui, ne chicane pas sur les méthodes. La pratique de la FTQ a ses caractéristiques, soit, mais sur l'essentiel les principes de Louis Laberge se rapprochaient des miens, explique Gérald Larose.

« On peut même dire qu'on a fini ça comme larrons en foire, notamment sur la question nationale. C'est un homme de flair qui sait s'élever au-dessus de la partisanerie syndicale. Avec les années, on a vraiment appris à s'apprivoiser. »

◆ Agisme

le cas de M. Marcel Côté, professeur à l'École des Hautes Études commerciales : on se dirige vers des pénuries de main-d'œuvre ; dans une dizaine d'années, vieillir en emploi sera devenu un impératif, non seulement social ou humanitaire, mais également économique.

Qu'en est-il des pratiques de gestion en matière de vieillissement ? On connaît peu de choses, en somme, sur la situation au Québec ou au Canada. La littérature disponible — en cela comme en bien d'autres choses — nous vient des États-Unis. M. Gilles Guérin, de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal en a présenté un survol magistral.

En retenant l'hypothèse que la situation chez nous n'est pas très différente de celle qui existe chez nos voisins du sud, les entreprises traversent actuellement une période de transition entre deux âges : un âge où dominaient les stratégies d'élimination des employés vieillissants, et un âge où la préoccupation de maintenir en emploi le personnel vieillissant se taille une place de plus en plus importante.

Dès les premières secousses qui ont ébranlé les économies occidentales au milieu des années soixante-dix, rappelle M. Guérin, les organisations, privées ou publiques, pour rétablir leur situation vacillante, se sont appliquées à encourager ou même à forcer le départ de leurs employés plus âgés. Le moyen le plus courant était d'acheter le départ anticipé en offrant des indemnités souvent fort alléchantes. Selon certaines études, trois travailleurs sur quatre qui quittent leur emploi prématurément « le font sous la pression des incitatifs financiers ». Là où cette stratégie dorée ne suffit

pas, on passe aux pressions d'un autre ordre : diminution des responsabilités, isolement, retrait des symboles de statut, non-consultation, plafonnement, affectations sans gloire, refus de formation ou d'aménagements spéciaux des postes de travail...

Les moyens mis en oeuvre peuvent être encore plus subtils. Une enquête, faite en 1986, auprès de 897 cadres supérieurs américains révèle que 15 % d'entre eux « ressentent cette obligation morale de partir le plus tôt possible pour faire de la place aux autres ».

Tout cela est en train de changer. Plusieurs raisons militent dans un autre sens. M. Guérin en énumère cinq : 1) le coût de la stratégie d'élimination est devenu trop élevé pour tout le monde, 2) la réalité démographique commence à s'imposer, 3) les personnes vieillissantes s'expriment davantage, 4) les recherches se multiplient et 5) les attitudes des gestionnaires changent.

La partie n'est pas gagnée pour autant. Beaucoup de préjugés persistent toujours sur les travailleurs âgés. Ce ne sont que « mythes et clichés », pensent M. Guérin. Les personnes vieillissantes seraient moins performantes, leur formation moins rentable, les avantages sociaux trop coûteux... On « déplore » aussi leurs faibles aptitudes à développer des relations interpersonnelles, un certain laissez-aller, une plus grande vulnérabilité aux accidents et à l'absentéisme.

Bref, le sexisme est à peine vaincu que l'agisme pointe de l'oreille.

Mais aucun de ces handicaps — à supposer qu'ils apparaissent à partir de 45 ans — n'est insurmontable. C'est le contraire qui est vrai. Pour ne prendre que l'exemple de la formation professionnelle, ou l'initiation aux nouvelles technologies, les études démontrent (et le modèle japonais le confirme) que la faible mobilité des travailleurs vieillissants est

une garantie de rentabilité de l'investissement effectué par l'entreprise. Ce qui est loin d'être le cas des plus jeunes.

M. Guérin convient que tout ce qu'il a recueilli, dans la littérature disponible, comme « pratiques nouvelles » visant à prolonger la vie professionnelle, relève davantage du domaine de la prescription, de ce qui « devrait être » selon les spécialistes qui ont étudié la question. Mais les auteurs illustrent de plus en plus leur discours d'expériences réussies en la matière (depuis le fast-food jusqu'aux technologies de pointe).

La situation se modifie d'autant plus vite que des pénuries de main-d'œuvre se font déjà sentir (il n'y a plus assez de jeunes pour combler tous les postes chez McDonald !). Elles se conjuguent avec le fort désir observé chez les retraités de continuer à travailler.

De son bilan, M. Guérin conclut à un consensus qui se généralise : abandonner la stratégie d'élimination systématique pour lui substituer une approche plus flexible fondée à la fois sur les besoins de l'entreprise et sur les caractéristiques individuelles des employés.

À son avis, « la gestion du vieillissement [...] semble devoir s'inscrire dans un cadre plus large, celui de la gestion de la diversité ».

« À quelques exceptions près, l'enjeu n'est pas de mettre en place des pratiques de gestion spécifiques à la main-d'œuvre vieillissante, mais de donner accès à cette catégorie d'employés aux mêmes ressources et aux mêmes possibilités que les autres. »

« Vue sous cet angle, la gestion du vieillissement se rapproche singulièrement de la gestion de la féminisation, de la gestion des minorités ethniques ou de la gestion de la main-d'œuvre handicapée. »

Cette dernière réflexion, visant à rassurer les uns, pourra tout autant inquiéter les autres.

◆ Effet

posant de nouveaux transferts en faveur des personnes âgées, exerce sur les autres dispositifs de protection sociale des pressions malsaines qui menacent de briser la solidarité économique entre les générations.

À cet égard, un exemple à ne pas suivre : celui d'Hydro-Québec, à en juger par la présentation qu'en a faite M. Maurice Fortin, un des cadres de la société hydro-électrique.

Depuis une dizaine d'années, Hydro-Québec subit un véritable cure de rajeunissement de son personnel. Et les effets sont loin d'être tous positifs. Depuis la récession de 1981-1982, il y a eu successivement réduction de l'embauche puis encouragement au départ volontaire avec la pré-retraite (on attendait 800 réponses, il y en eut 2000). Aujourd'hui, les effectifs se caractérisent par une absence relative et des plus âgés et des plus jeunes, avec un âge moyen de 41,3 ans chez les hommes et de 37,7 chez les femmes.

Ce qui marque l'expérience d'Hydro-Québec, c'est une préoccupation croissante chez les plus de 40 ans de hâter leur départ. Le phénomène, nouveau par son ampleur, remet en question la notion traditionnelle de travailleur âgé : ce sont maintenant des employés de 50 ans et plus qui quittent l'entreprise en moyenne vers 57 ans.

Il s'ensuit qu'à Hydro-Québec, le problème de la transmission des connaissances des travailleurs âgés avant leur départ tient plus de place que le souci de moduler les tâches dans une perspective d'allongement de la vie active dans l'entreprise.

Mais la situation évolue : on note qu'en raison de la conjoncture économique, les employés du groupe d'âge 30-45 s'accrochent à Hydro-Québec, tandis que chez les 45 ans et plus on observe que les scénarios de départ sont moins précis qu'auparavant, sans qu'on connaisse bien les causes de ce dernier phénomène.

À l'autre extrême, il y a le cas de la société Acier inoxydables Atlas, à Tracy, une acquisition de Sammi Atlas Inc. (coréenne) qui vient d'annoncer un important investissement qui entraînera la création de 350 nouveaux emplois. Cette entreprise, en difficulté depuis plusieurs années, se retrouve avec un personnel dont l'âge se situe au niveau exceptionnellement élevé de 49 ans (il n'y a que les professeurs d'université pour s'en approcher).

Avec les prochaines embauches, le visage démographique d'Aciers Atlas « va changer brusquement », reconnaît son directeur du personnel, M. Pierre-Marc Bédard. Le défi pourrait être de gérer un état de chose encore difficile à préciser.

Après six ans de paix sociale dont les parties ont convenu sous réserve de l'arbitrage obligatoire des salaires selon la formule des « propositions finales », les négociations de 1996 pourraient être dominées par le souci d'éviter la confrontation entre les plus jeunes et les plus vieux, dont les intérêts seront fort divergents.

PROBLÈME DE DROGUE ?
NOUS POUVONS T'AIDER

APPELLE:
NARCOTIQUES ANONYMES



514-939-3092

PRIX MICHEL SIMON 1991 (Jeune espoir féminin)

PRIX DU JURY DES JEUNES DU FESTIVAL "Acteurs à l'écran" de Seine St-Denis 1991

MADO
POSTE RESTANTE

"Un très beau film... Dans la veine de Bagdad Café."

— Paul-Henri Goulet, JOURNAL DE MONTRÉAL

LE DEVOIR

4e SEM.

DESJARDINS

COMPLEXE DESJARDINS

1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:15 - 9:25

MM

Après *Les Liaisons dangereuses* voici

La Putain du Roi

"PASSIONNÉ et ORAGEUX."

— L'Express

TIMOTHY DALTON VALERIA GOLINO

UN FILM DE AXEL CORTI

CKAC73AM

A L'AFFICHE!

VERSION FRANÇAISE

CRÉMAZIE

ST-DENIS & CRÉMAZIE

ÉGYPTIEN

1455 RUE PEEL

VERSION ORIGINALE ANGLAISE

TEENAGE MUTANT NINJA TURTLES II

LA SOLUTION SECRÈTE

EN VERSION FRANÇAISE

NUMÉRO 1 EN AMÉRIQUE DU NORD!
14 MILLIONS DE PERSONNES ONT DÉJÀ ADOPTÉ LES TORTUES!

4e SEM.

BERRI
ST-DENIS & STE CATHERINE

LAVAL 2000
3195 BOUL. ST-MARTIN O

LE PARADIS
8215 RUE HOCHÉLAGA

TERREBONNE
1071 CHEMIN DU COTEAU

LONGUEUIL
PLACE LONGUEUIL

ST-JÉRÔME
CARREFOUR DU NORD

COMMODORE
5180 BOUL. GOUIN O

ST-JEAN
LE CAPITOL

JOLIETTE
JOLIETTE

SOREL
LE ST-LAURENT

TROIS-RIVIÈRES
FLEUR-DE-LYS

DRUMMONDVILLE
CAPITOL

VALLEYFIELD
DE PARIS

SHERBROOKE
CAPITOL

2e FILM AU C.P.: "AIR AMERICA" (FRANÇAIS)

CINÉ-PARC ST-EUSTACHE
ROUTE 15 (SOUTH 21)

"PUISSANT. PROVOQUANT. PARFAIT. De Niro est extraordinaire."

— Pat Collins, WWOR TV

ROBERT DE NIRO

Dans les années 1950, une guerre faisait rage aux États-Unis. Une commission du Congrès imposait la peur et la censure pour contrôler le milieu de la création. Quiconque exprimait son désaccord avec cette commission devenait...

COUPABLE PAR ASSOCIATION

Il suffisait d'un murmure

version française de "GUILTY BY SUSPICION"

A L'AFFICHE!

DESJARDINS

COMPLEXE DESJARDINS

CARREFOUR LAVAL

2330 BOUL. LE CARREFOUR

aussi à TERREBONNE et SHERBROOKE

LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 12 avril 1991

NOS CHOIX MUSIQUE



✓ **L'Offrande musicale** Sous le thème Bach Intime, les membres de l'Ensemble Arion, Claire Guimond flûte baroque, Chantal Rémillard, violon baroque, Betsy MacMillan, viole de gambe et Hank Knox, clavicin (notre photo) présentent l'Offrande musicale, chef-d'œuvre pour musique de chambre de Jean Sébastien Bach. Ce soir et samedi à 20 h à la salle Reddpath, 3459 rue McTavish (métro Peel).



✓ **Piano-violon** La violoniste Marie Lacasse et le pianiste Paul Surdulescu joueront des œuvres de Vivaldi, Mozart, Brahms et Tchaïkovsky samedi soir au Pavillon des arts de Sainte-Adèle où le public peut aussi y admirer les dernières créations du peintre Jules Michel.

— Marie Laurier

THÉÂTRE



✓ **La rencontre Brassard-Fraser.** On joue les prolongations au Quat'Sous pour l'un des meilleurs spectacles de la saison, ces *Restes humains non identifiés* qui ont permis au metteur en scène André Brassard de faire connaître un auteur albertain, Brad Fraser, qui brosse un portrait poignant de la dérive urbaine. Avec deux acteurs fantastiques, Élise Guilbault et Yves Jacques. Au Théâtre de Quat'Sous.

— Robert Lévesque

ARTS VISUELS

✓ **Les Femmeuses 91.** Au profit des maisons d'accueil pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, 65 peintres québécoises présentent 114 œuvres. Parmi ces femmes de coeur, notons la présence de Kitte Bruneau, Michèle Drouin, Raymonde Godin, Rita Letendre, Suzelle Levasseur, Marcella Maltais, Louise Masson, Sylvia Safdie, Francine Simonin, Françoise Sullivan, Miyuki Tanobé, Françoise Tounissoux et de Marian Wagschal. Centre de recherche Pratt et Whitney Canada, 1000 boul. Marie-Victorin, Longueuil infos 647-4097, samedi et dimanche 13 et 14 avril de midi à 18 h.

— Claire Gravel

DANSE

✓ **Les Bois dormants** Précipitez-vous au Théâtre La Chapelle pour admirer le dernier-né de la chorégraphe Danièle Desnoyers. Une œuvre dans laquelle la danse se fait tour à tour énigme, mystère, évocation. Quatre danseurs, mi-anges mi-rockeurs, déambulent à travers la scène pour donner forme à la plus étrange et la plus belle des chorégraphies que l'on puisse voir à Montréal à l'heure actuelle. Une pièce de raffinement et de fine subtilité. Les représentations ont lieu jusqu'à dimanche, à 20 h 30.

— Mathieu Albert

JAZZ

✓ **Peter Leitch,** le guitariste montréalais, a usé ses doigts sur les six cordes de sa guitare pendant des nuits et des nuits. Quand il n'était pas à l'Air du temps, il jouait au Blue Note. Puis, au milieu des années 80, il est parti à New York. Il s'y est installé. Depuis, il ne cesse pas de jouer avec les uns comme avec les autres. Ce soir et demain soir il sera sur la scène de Chez Claudio's en compagnie du batteur Marvin 'Smitty' Smith à la batterie et Harvie Swartz à la contrebasse.

— Serge Truffaut

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE

La BD en fête à Québec

Pierre Lefebvre

LES AMATEURS de bande dessinée auraient avantage à se rendre à Québec, où se déroule en ce moment le quatrième festival de la bande dessinée francophone de Québec.

La bande dessinée semble à prime abord un peu perdue dans cet immense centre d'achat qu'est la Place Fleur de Lys, mais cet emplacement a, par contre, l'avantage de rendre la BD accessible au grand public.

Les invités européens du festival sont cette année au nombre de six. Il s'agit de Moebius (Blueberry, l'Incal), Jean-Claude Servais (Tendre Violette, Isabelle), Frank Margerin (Lucien Manu), Dany (Olivier Rambeau), De Groot (Léonard, Robin Dubois), et Joëlle Savey (le Postillon).

Malheureusement, pour ce qui est des auteurs québécois, il n'y a pas foule. Seul André-Philippe Côté, auteur de *Baptiste le clochard*, est sur les lieux. Il nous présente son premier album, qu'il a co-édité avec la revue *Safarir*. Notons également que cet album a reçu le prix *bédéis causa* de la bande dessinée québécoise de l'année, décerné par le festival, chaque année.

Il n'est pas toujours facile de réellement discuter avec les auteurs lors de ces séances de signatures, mais il est au moins possible d'échanger quelques mots, et d'obtenir un dessin dans la page de garde de vos albums.

Le festival offre également deux expositions. La première est de loin



PHOTO JACQUES GRENIER

Moebius est de la fête au quatrième festival de la bande dessinée de Québec.

la plus intéressante. Elle est constituée d'une douzaine de planches originales des grands maîtres belges de la BD que sont Hergé, Franquin, Jijé, Jacob, Peyo, etc. Bien que la BD soit avant tout un art destiné à la reproduction, ces originaux laissent entrevoir une certaine vitalité, généralement absente des imprimés. La planche de Jijé, très sombre, le héros se trouvant au fond d'un puits, est révélatrice à cet égard. La *présence réelle* de l'encre noire accentue d'une façon étonnante l'atmosphère angoissante de cette page.

Cette exposition est une gracieuseté du centre belge de la BD. Son

co-directeur, Guy Dessicy, est lui aussi présent sur les lieux pour vous renseigner sur cet immense centre tout entier consacré à la conservation de la BD.

L'autre exposition s'intitule *Bulles* et se présente comme un tour d'horizon de la BD belge. Les œuvres de Tillieux, Morris, Cuvelier, Wasterlain et une vingtaine d'autres, nous sont présentées à travers des agrandissements de planches, ou de cases.

Enfin, pour ceux qui feraient expressément un voyage à Québec pour cet événement, je conseillerais également une visite à la bibliothèque Gabrielle-Roy. Cette institution

possède l'une des collections de bande dessinée les plus imposantes de toute la francophonie, dont tout un assortiment d'albums épuisés et de tirages limités.

Je tiens à préciser, en terminant, que le festival de la BD francophone est avant tout un événement à savoir populaire. Mais, si les amateurs de colloques et de débats risquent d'être déçus, il faut tout de même remercier Réal Fillion, organisateur de l'événement, de nous rendre accessibles des documents, et des personnalités, trop rarement disponibles au Québec.

CINÉMA

Les enfants du feu

D'une Cisjordanie déchirée, ensanglantée par la guerre des pierres nous parvient aujourd'hui un beau documentaire poignant. *Les enfants du feu* est signé Mai Masri. Qui mieux que cette cinéaste d'origine palestinienne eut pu traduire l'âme de l'Intifada? De Naplouse, la ville natale qu'elle découvre après 14 années d'exil voilée par les deuils et les combats, elle nous offre des images choc, plus bouleversantes et éloquentes que les mille reportages réalisés jusqu'ici sur la question.

Ils ne savent plus très bien où s'arrête le jeu, où commence l'horreur: Mai Masri montre avant tout l'Intifada des enfants, ces guerriers masqués armés de pierres qui attaquent les soldats, donnent leur vie. Les vedettes du film s'appellent Hana et Fadi. Ils ont onze et cinq ans, ils sont l'âme de la résistance, le jour ils se battent, la nuit ils font des cauchemars en mouillant leur lit. A la cinéaste, ils confient des peurs et des rêves; leur joie de vivre est dans cet enfer plus forte que tout. En arrière-plan du reportage, La vieille ville de Naplouse se dessine avec ses ruelles étroites presque médiévales, ses murs de pierres. *Les enfants du feu* est un film techniquement soigné aux beaux éclairages et à la musique lancinante peuplée de chants arabes. A l'heure où le Moyen-Orient continue de s'enflammer, il constitue une exploration remarquable de la guerre au quotidien. À voir au Cinéma Parallèle, les 16, 17, 22, 23, 24 avril.

— Odile Tremblay



À QUÉBEC

Figaro ! Figaro ! Figaro !

Beaumarchais donnait dans la vulgarité et la grosse farce avant de trouver le ton juste avec *Le Barbier de Séville*, toujours moderne 200 ans après sa création. Une mise en scène de Michel Nadeau. C'est la dernière pièce de la saison du Trident. Au Grand Théâtre de Québec.

Ionesco au Périscope

Les représentations du *Salon de l'anti-monde*, un collage d'extraits de pièces de Ionesco, se poursuivent, au Théâtre Périscope. Jusqu'au 27 avril. Extraits de *La cantatrice chauve*, *La jeune fille qui marie*, *Le Salon de l'automobile*, *La victime du devoir* et *Le piéton de l'air*. Casque d'écoute remis aux spectateurs.

Éva à Québec

La chanteuse au timbre de voix si particulier, Éva, s'installe au Petit-Champlain pour deux spectacles, ce soir et demain, les 12 et 13 avril. Succès d'hier et chansons

Miro

Dernier week-end pour voir les estampes de Joan Miro exposées à la Villa Bagatelle.

La magie de Margie

La danseuse Margie Gillis exerce son art sur les planches de la Salle Albert-Rousseau, à Sainte-Foy, ce soir.

Gainsbourg : un hommage

Gainsbourg s'est barré, mais Cimon

n'a pas oublié. Bernard Cimon a donc entrepris une série de spectacles en hommage à Serge Gainsbourg, un auteur qu'il connaît bien puisqu'il lui avait déjà consacré un spectacle il y a quelques années. C'est à la Bordée, rue St-Jean, et présenté par le Théâtre Petit-Champlain. Ce soir et demain, 20 h 30. Et, jusqu'au 27 avril.

Oncle Vanja

Une production du TPO qui n'avait pas ébloui la critique montréalaise : Oncle Vanja, de Tchekhov, à la Salle de l'Institut canadien, lundi.

Montanaro Dance

Une danse-théâtre conçue et chorégraphiée par Michel Montanaro, Zman Doe; un temps perdu, à la

salle de l'Institut canadien, samedi. Effets spéciaux, musique électronique, dessin animé et... danse.

Musique médiévale

Les amateurs de musique médiévale pourront être intéressés à se rendre ce soir à l'Institut canadien, rue Stanislas, pour entendre l'ensemble Sequentia de Cologne, dans un spectacle intitulé *The singer of tales*, des histoires chantées qui nous viennent du 11e au 15e siècle.

Raymonde Duchesne

L'artiste Raymonde Duchesne expose ses œuvres récentes à la galerie Jules Harvey, 2095, Chemin Ste-Foy, à Ste-Foy, du 14 au 18 avril.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Teenage Mutant Ninja Turtles 2, Secret of the Ooze* 7 h, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — *Hard Way* 7 h 45 II: *Career Opportunities* 10 h, sam. dim. 1 h, 2 h 45, 9 h 10 — *Don't Tell Her It's Me* sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 30 III: *Silence of the Lambs* 7 h, 9 h 30, sam. dim. 3 h, 7 h, 9 h 20 ven. sam. dern. spect. 11 h 30 IV: *Sleeping with Enemy* 8 h 45, sam. dim. 1 h, 4 h 30, 6 h 20, 9 h 50

BERRI I: (288-2115) — *Teenage Mutant Ninja Turtles 2 Solution secrète* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 II: *Détour en enfer* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 III: *Les nuits avec mon ennemi* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 IV: *Le silence des agneux* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 15 V: *L'amour dans de beaux draps* 9 h 30 — *Maman j'ai raté l'avion* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Career Opportunity* 7 h 15, 9 h 10, dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 10 II: *Silence of the Lambs* 7 h, 9 h 20, dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20

BROSSARD I: (465-5906) — *Maman j'ai raté l'avion* 7 h 30, sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30 — *Silence des agneux* 9 h 30 — II: *Détour en enfer* 7 h 20, 9 h 20, sam. dim. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20 III: *Le silence des agneux* 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30, 29 h 30, 31 h 30, 33 h 30, 35 h 30, 37 h 30, 39 h 30, 41 h 30, 43 h 30, 45 h 30, 47 h 30, 49 h 30, 51 h 30, 53 h 30, 55 h 30, 57 h 30, 59 h 30, 61 h 30, 63 h 30, 65 h 30, 67 h 30, 69 h 30, 71 h 30, 73 h 30, 75 h 30, 77 h 30, 79 h 30, 81 h 30, 83 h 30, 85 h 30, 87 h 30, 89 h 30, 91 h 30, 93 h 30, 95 h 30, 97 h 30, 99 h 30, 101 h 30, 103 h 30, 105 h 30, 107 h 30, 109 h 30, 111 h 30, 113 h 30, 115 h 30, 117 h 30, 119 h 30, 121 h 30, 123 h 30, 125 h 30, 127 h 30, 129 h 30, 131 h 30, 133 h 30, 135 h 30, 137 h 30, 139 h 30, 141 h 30, 143 h 30, 145 h 30, 147 h 30, 149 h 30, 151 h 30, 153 h 30, 155 h 30, 157 h 30, 159 h 30, 161 h 30, 163 h 30, 165 h 30, 167 h 30, 169 h 30, 171 h 30, 173 h 30, 175 h 30, 177 h 30, 179 h 30, 181 h 30, 183 h 30, 185 h 30, 187 h 30, 189 h 30, 191 h 30, 193 h 30, 195 h 30, 197 h 30, 199 h 30, 201 h 30, 203 h 30, 205 h 30, 207 h 30, 209 h 30, 211 h 30, 213 h 30, 215 h 30, 217 h 30, 219 h 30, 221 h 30, 223 h 30, 225 h 30, 227 h 30, 229 h 30, 231 h 30, 233 h 30, 235 h 30, 237 h 30, 239 h 30, 241 h 30, 243 h 30, 245 h 30, 247 h 30, 249 h 30, 251 h 30, 253 h 30, 255 h 30, 257 h 30, 259 h 30, 261 h 30, 263 h 30, 265 h 30, 267 h 30, 269 h 30, 271 h 30, 273 h 30, 275 h 30, 277 h 30, 279 h 30, 281 h 30, 283 h 30, 285 h 30, 287 h 30, 289 h 30, 291 h 30, 293 h 30, 295 h 30, 297 h 30, 299 h 30, 301 h 30, 303 h 30, 305 h 30, 307 h 30, 309 h 30, 311 h 30, 313 h 30, 315 h 30, 317 h 30, 319 h 30, 321 h 30, 323 h 30, 325 h 30, 327 h 30, 329 h 30, 331 h 30, 333 h 30, 335 h 30, 337 h 30, 339 h 30, 341 h 30, 343 h 30, 345 h 30, 347 h 30, 349 h 30, 351 h 30, 353 h 30, 355 h 30, 357 h 30, 359 h 30, 361 h 30, 363 h 30, 365 h 30, 367 h 30, 369 h 30, 371 h 30, 373 h 30, 375 h 30, 377 h 30, 379 h 30, 381 h 30, 383 h 30, 385 h 30, 387 h 30, 389 h 30, 391 h 30, 393 h 30, 395 h 30, 397 h 30, 399 h 30, 401 h 30, 403 h 30, 405 h 30, 407 h 30, 409 h 30, 411 h 30, 413 h 30, 415 h 30, 417 h 30, 419 h 30, 421 h 30, 423 h 30, 425 h 30, 427 h 30, 429 h 30, 431 h 30, 433 h 30, 435 h 30, 437 h 30, 439 h 30, 441 h 30, 443 h 30, 445 h 30, 447 h 30, 449 h 30, 451 h 30, 453 h 30, 455 h 30, 457 h 30, 459 h 30, 461 h 30, 463 h 30, 465 h 30, 467 h 30, 469 h 30, 471 h 30, 473 h 30, 475 h 30, 477 h 30, 479 h 30, 481 h 30, 483 h 30, 485 h 30, 487 h 30, 489 h 30, 491 h 30, 493 h 30, 495 h 30, 497 h 30, 499 h 30, 501 h 30, 503 h 30, 505 h 30, 507 h 30, 509 h 30, 511 h 30, 513 h 30, 515 h 30, 517 h 30, 519 h 30, 521 h 30, 523 h 30, 525 h 30, 527 h 30, 529 h 30, 531 h 30, 533 h 30, 535 h 30, 537 h 30, 539 h 30, 541 h 30, 543 h 30, 545 h 30, 547 h 30, 549 h 30, 551 h 30, 553 h 30, 555 h 30, 557 h 30, 559 h 30, 561 h 30, 563 h 30, 565 h 30, 567 h 30, 569 h 30, 571 h 30, 573 h 30, 575 h 30, 577 h 30, 579 h 30, 581 h 30, 583 h 30, 585 h 30, 587 h 30, 589 h 30, 591 h 30, 593 h 30, 595 h 30, 597 h 30, 599 h 30, 601 h 30, 603 h 30, 605 h 30, 607 h 30, 609 h 30, 611 h 30, 613 h 30, 615 h 30, 617 h 30, 619 h 30, 621 h 30, 623 h 30, 625 h 30, 627 h 30, 629 h 30, 631 h 30, 633 h 30, 635 h 30, 637 h 30, 639 h 30, 641 h 30, 643 h 30, 645 h 30, 647 h 30, 649 h 30, 651 h 30, 653 h 30, 655 h 30, 657 h 30, 659 h 30, 661 h 30, 663 h 30, 665 h 30, 667 h 30, 669 h 30, 671 h 30, 673 h 30, 675 h 30, 677 h 30, 679 h 30, 681 h 30, 683 h 30, 685 h 30, 687 h 30, 689 h 30, 691 h 30, 693 h 30, 695 h 30, 697 h 30, 699 h 30, 701 h 30, 703 h 30, 705 h 30, 707 h 30, 709 h 30, 711 h 30, 713 h 30, 715 h 30, 717 h 30, 719 h 30, 721 h 30, 723 h 30, 725 h 30, 727 h 30, 729 h 30, 731 h 30, 733 h 30, 735 h 30, 737 h 30, 739 h 30, 741 h 30, 743 h 30, 745 h 30, 747 h 30, 749 h 30, 751 h 30, 753 h 30, 755 h 30, 757 h 30, 759 h 30, 761 h 30, 763 h 30, 765 h 30, 767 h 30, 769 h 30, 771 h 30, 773 h 30, 775 h 30, 777 h 30, 779 h 30, 781 h 30, 783 h 30, 785 h 30, 787 h 30, 789 h 30, 791 h 30, 793 h 30, 795 h 30, 797 h 30, 799 h 30, 801 h 30, 803 h 30, 805 h 30, 807 h 30, 809 h 30, 811 h 30, 813 h 30, 815 h 30, 817 h 30, 819 h 30, 821 h 30, 823 h 30, 825 h 30, 827 h 30, 829 h 30, 831 h 30, 833 h 30, 835 h 30, 837 h 30, 839 h 30, 841 h 30, 843 h 30, 845 h 30, 847 h 30, 849 h 30, 851 h 30, 853 h 30, 855 h 30, 857 h 30, 859 h 30, 861 h 30, 863 h 30, 865 h 30, 867 h 30, 869 h 30, 871 h 30, 873 h 30, 875 h 30, 877 h 30, 879 h 30, 881 h 30, 883 h 30, 885 h 30, 887 h 30, 889 h 30, 891 h 30, 893 h 30, 895 h 30, 897 h 30, 899 h 30, 901 h 30, 903 h 30, 905 h 30, 907 h 30, 909 h 30, 911 h 30, 913 h 30, 915 h 30, 917 h 30, 919 h 30, 921 h 30, 923 h 30, 925 h 30, 927 h 30, 929 h 30, 931 h 30, 933 h 30, 935 h 30, 937 h 30, 939 h 30, 941 h 30, 943 h 30, 945 h 30, 947 h 30, 949 h 30, 951 h 30, 953 h 30, 955 h 30, 957 h 30, 959 h 30, 961 h 30, 963 h 30, 965 h 30, 967 h 30, 969 h 30, 971 h 30, 973 h 30, 975 h 30, 977 h 30, 979 h 30, 981 h 30, 983 h 30, 985 h 30, 987 h 30, 989 h 30, 991 h 30, 993 h 30, 995 h 30, 997 h 30, 999 h 30, 1001 h 30, 1003 h 30, 1005 h 30, 1007 h 30, 1009 h 30, 1011 h 30, 1013 h 30, 1015 h 30, 1017 h 30, 1019 h 30, 1021 h 30, 1023 h 30, 1025 h 30, 1027 h 30, 1029 h 30, 1031 h 30, 1033 h 30, 1035 h 30, 1037 h 30, 1039 h 30, 1041 h 30, 1043 h 30, 1045 h 30, 1047 h 30, 1049 h 30, 1051 h 30, 1053 h 30, 1055 h 30, 1057 h 30, 1059 h 30, 1061 h 30, 1063 h 30, 1065 h 30, 1067 h 30, 1069 h 30, 1071 h 30, 1073 h 30, 1075 h 30, 1077 h 30, 1079 h 30, 1081 h 30, 1083 h 30, 1085 h 30, 1087 h 30, 1089 h 30, 1091 h 30, 1093 h 30, 1095 h 30, 1097 h 30, 1099 h 30, 1101 h 30, 1103 h 30, 1105 h 30, 1107 h 30, 1109 h 30, 1111 h 30, 1113 h 30, 1115 h 30, 1117 h 30, 1119 h 30, 1121 h 30, 1123 h 30, 1125 h 30, 1127 h 30, 1129 h 30, 1131 h 30, 1133 h 30, 1135 h 30, 1137 h 30, 1139 h 30, 1141 h 30, 1143 h 30, 1145 h 30, 1147 h 30, 1149 h 30, 1151 h 30, 1153 h 30, 1155 h 30, 1157 h 30, 1159 h 30, 1161 h 30, 1163 h 30, 1165 h 30, 1167 h 30, 1169 h 30, 1171 h 30, 1173 h 30, 1175 h 30, 1177 h 30, 1179 h 30, 1181 h 30, 1183 h 30, 1185 h 30, 1187 h 30, 1189 h 30, 1191 h 30, 1193 h 30, 1195 h 30, 1197 h 30, 1199 h 30, 1201 h 30, 1203 h 30, 1205 h 30, 1207 h 30, 1209 h 30, 1211 h 30, 1213 h 30, 1215 h 30, 1217 h 30, 1219 h 30, 1221 h 30, 1223 h 30, 1225 h 30, 1227 h 30, 1229 h 30, 1231 h 30, 1233 h 30, 1235 h 30, 1237 h 30, 1239 h 30, 1241 h 30, 1243 h 30, 1245 h 30, 1247 h 30, 1249 h 30, 1251 h 30, 1253 h 30, 1255 h 30, 1257 h 30, 1259 h 30, 1261 h 30, 1263 h 30, 1265 h 30, 1267 h 30, 1269 h 30, 1271 h 30, 1273 h 30, 1275 h 30, 1277 h 30, 1279 h 30, 1281 h 30, 1283 h 30, 1285 h 30, 1287 h 30, 1289 h 30, 1291 h 30, 1293 h 30, 1295 h 30, 1297 h 30, 1299 h 30, 1301 h 30, 1303 h 30, 1305 h 30, 1307 h 30, 1309 h 30, 1311 h 30, 1313 h 30, 1315 h 30, 1317 h 30, 1319 h 30, 1321 h 30, 1323 h 30, 1325 h 30, 1327 h 30, 1329 h 30, 1331 h 30, 1333 h 30, 1335 h 30, 1337 h 30, 1339 h 30, 1341 h 30, 1343 h 30, 1345 h 30, 1347 h 30, 1349 h 30, 1351 h 30, 1353 h 30, 1355 h 30, 1357 h 30, 1359 h 30, 1361 h 30, 1363 h 30, 1365 h 30, 1367 h 30, 1369 h 30, 1371 h 30, 1373 h 30, 1375 h 30, 1377 h 30, 1379 h 30, 1381 h 30, 1383 h 30, 1385 h 30, 1387 h 30, 1389 h 30, 1391 h 30, 1393 h 30, 1395 h 30, 1397 h 30, 1399 h 30, 1401 h 30, 1403 h 30, 1405 h 30, 1407 h 30, 1409 h 30, 1411 h 30, 1413 h 30, 1415 h 30, 1417 h 30, 1419 h 30, 1421 h 30, 1423 h 30, 1425 h 30, 1427 h 30, 1429 h 30, 1431 h 30, 1433 h 30, 1435 h 30, 1437 h 30, 1439 h 30, 1441 h 30, 1443 h 30, 1445 h 30, 1447 h 30, 1449 h 30, 1451 h 30, 1453 h 30, 1455 h 30, 1457 h 30, 1459 h 30, 1461 h 30, 1463 h 30, 1465 h 30, 1467 h 30, 1469 h 30, 1471 h 30, 1473 h 30, 1475 h 30, 1477 h 30, 1479 h 30, 1481 h 30, 1483 h 30, 1485 h 30, 1487 h 30, 1489 h 30, 1491 h 30, 1493 h 30, 1495 h 30, 1497 h 30, 1499 h 30, 1501 h 30, 1503 h 30, 1505 h 30, 1507 h 30, 1509 h 30, 1511 h 30, 1513 h 30, 1515 h 30, 1517 h 30, 1519 h 30, 1521 h 30, 1523 h 30, 1525 h 30, 1527 h 30, 1529 h 30, 1531 h 30, 1533 h 30, 1535 h 30, 1537 h 30, 1539 h 30, 1541 h 30, 1543 h 30, 1545 h 30, 1547 h 30, 1549 h 30, 1551 h 30, 1553 h 30, 1555 h 30, 1557 h 30, 1559 h 30, 1561 h 30, 1563 h 30, 1565 h 30, 1567 h 30, 1569 h 30, 1571 h 30, 1573 h 30, 1575 h 30, 1577 h 30, 1579 h 30, 1581 h 30, 1583 h 30, 1585 h 30, 1587 h 30, 1589 h 30, 1591 h 30, 1593 h 30, 1595 h 30, 1597 h 30, 1599 h 30, 1601 h 30, 1603 h 30, 1605 h 30, 1607 h 30, 1609 h 30, 1611 h 30, 1613 h 30, 1615 h 30, 1617 h 30, 1619 h 30, 1621 h 30, 1623 h 30, 1625 h 30, 1627 h 30, 1629 h 30, 1631 h 30, 1633 h 30, 1635 h 30, 1637 h 30, 1639 h 30, 1641 h 30, 1643 h 30, 1645 h 30, 1647 h 30, 1649 h 30, 1651 h 30, 1653 h 30, 1655 h 30, 1657 h 30, 1659 h 30, 1661 h 30, 1663 h 30, 1665 h 30, 1667 h 30, 1669 h 30, 1671 h 30, 1673 h 30, 1675 h 30, 1677 h 30, 1679 h 30, 1681 h 30, 1683 h 30, 1685 h 30, 1687 h 30, 1689 h 30, 1691 h 30, 1693 h 30, 1695 h 30, 1697 h 30, 1699 h 30, 1701 h 30, 1703 h 30, 1705 h 30, 1707 h 30, 1709 h 30, 1711 h 30, 1713 h 30, 1715 h 30, 1717 h 30, 1719 h 30, 1721 h 30, 1723 h 30, 1725 h 30, 1727 h 30, 1729 h 30, 1731 h 30, 1733 h 30, 1735 h 30, 1737 h 30, 1739 h 30, 1741 h 30, 1743 h 30, 1745 h 30, 1747 h 30, 1749 h 30, 1751 h 30, 1753 h 30, 1755 h 30, 1757 h 30, 1759 h 30, 1761 h 30, 1763 h 30, 1765 h 30, 1767 h 30, 1769 h 30, 1771 h 30, 1773 h 30, 1775 h 30, 1777 h 30, 1779 h 30, 1781 h 30, 1783 h 30, 1785 h 30, 1787 h 30, 1789 h 30, 1791 h 30, 1793 h 30, 1795 h 30, 1797 h 30, 1799 h 30, 1801 h 30, 1803 h 30, 1805 h 30, 1807 h 30, 1809 h 30, 1811 h 30, 1813 h 30, 1815 h 30, 1817 h 30, 1819 h 30, 1821 h 30, 1823 h 30, 1825 h 30, 1827 h 30, 1829 h 30, 1831 h 30, 1833 h 30, 1835 h 30, 1837 h 30, 1839 h 30, 1841 h 30, 1843 h 30, 1845 h 30, 1847 h 30, 1849 h 30, 1851 h 30, 1853 h 30, 1855 h 30, 1857 h 30, 1859 h 30, 1861 h 30, 1863 h 30, 1865 h 30, 1867 h 30, 1869 h 30, 1871 h 30, 1873 h 30, 1875 h 30, 1877 h 30, 1879 h 30, 1881 h 30, 1883 h 30, 1885 h 30, 1887 h 30, 1889 h 30, 1891 h 30, 1893 h 30, 1895 h 30, 1897 h 30, 1899 h 30, 1901 h 30, 1903 h 30, 1905 h 30, 1907 h 30, 1909 h 30, 1911 h 30, 1913 h 30, 1915 h 30, 1917 h 30, 1919 h 30, 1921 h 30, 1923 h 30, 1925 h 30, 1927 h 30, 1929 h 30, 1931 h 30, 1933 h 30, 1935 h 30, 1937 h 30, 1939 h 30, 1941 h 30, 1943 h 30, 1945 h 30, 1947 h 30, 1949 h 30, 1951 h 30, 1953 h 30, 1955 h 30, 1957 h 30, 1959 h 30, 1961 h 30, 1963 h 30, 1965 h 30, 1967 h 30, 1969 h 30, 1971 h 30, 1973 h 30, 1975 h 30, 1977 h 30, 1979 h 30, 1981 h 30, 1983 h 30, 1985 h 30, 1987 h 30, 1989 h 30, 1991 h 30, 1993 h 30, 1995 h 30, 1997 h 30, 1999 h 30, 2001 h 30, 2003 h 30, 2005 h 30, 2007 h 30, 2009 h 30, 2011 h 30, 2013 h 30, 2015 h 30, 2017 h 30, 2019 h 30, 2021 h 30, 2023 h 30, 2025 h 30, 2027 h 30, 2029 h 30, 2031 h 30, 2033 h 30, 2035 h 30, 2037 h 30, 2039 h 30, 2041 h 30, 2043 h 30, 2045 h 30, 2047 h 30, 2049 h 30, 2051 h 30, 2053 h 30, 2055 h 30, 2057 h 30, 2059 h 30, 2061 h 30, 2063 h 30, 2065 h 30, 2067 h 30, 2069 h 30, 2071 h 30, 2073 h 30, 2075 h 30, 2077 h 30, 2079 h 30, 2081 h 30, 2083 h 30, 2085 h 30, 2087 h 30, 2089 h 30, 2091 h 30, 2093 h 30, 2095 h 30, 2097 h 30, 2099 h 30, 2101 h 30, 2103 h 30, 2105 h 30, 2107 h 30, 2109 h 30, 2111 h 30, 2113 h 30, 2115 h 30, 2117 h 30, 2119 h 30, 2121 h 30, 2123 h 30, 2125 h 30, 2127 h 30, 2129 h 30, 2131 h 30, 2133 h 30, 2135 h 30, 2137 h 30, 2139 h 30, 2141 h 30, 2143 h 30, 2145 h 30, 2147 h 30, 2149 h 30, 2151 h 30, 2153 h 30, 2155 h 30, 2157 h 30, 2159 h 30, 2161 h 30, 2163 h 30, 2165 h 30, 2167 h 30, 2169 h 30, 2171 h 30, 2173 h 30, 2175 h 30, 2177 h 30, 2179 h 30, 2181 h 30, 2183 h 30, 2185 h 30, 2187 h 30, 2189 h 30, 2191 h 30, 2193 h 30, 2195 h 30, 2197 h 30, 2199 h 30, 2201 h 30, 2203 h 30, 2205 h 30, 2207 h 30, 2209 h 30, 2211 h 30, 2213 h 30, 2215 h 30, 2217 h 30, 2219 h 30, 2221 h 30, 2223 h 30, 2225 h 30, 2227 h 30, 2229 h 30, 2231 h 30, 2233 h 30, 2235 h 30, 2237 h 30, 2239 h 30, 2241 h 30, 2243 h 30, 2245 h 30, 2247 h 30, 2249 h 30, 2251 h 30, 2253 h 30, 2255 h 30, 2257 h 30, 2259 h 30, 2261 h 30, 2263 h 30, 2265 h 30, 2267 h 30, 2269 h 30, 2271 h 30, 2273 h 30, 2275 h 30, 2277 h 30, 2279 h 30, 2281 h 30, 2283 h 30, 2285 h 30, 2287 h 30, 2289 h 30, 2291 h 30, 2293 h 30, 2295 h 30, 2297 h 30, 2299 h 30, 2301 h 30, 2303 h 30, 2305 h 30, 2307 h 30, 2309 h 30, 2311 h 30, 2313 h 30, 2315 h 30, 2317 h 30, 2319 h 30, 2321 h 30, 2323 h 30, 2325 h 30, 2327 h 30, 2329 h 30, 2331 h 30, 2333 h 30, 2335 h 30, 2337 h 30, 2339 h 30, 2341 h 30, 2343 h 30, 2345 h 30, 2347 h 30, 2349 h 30, 2351 h 30, 2353 h 30, 2355 h 30, 2357 h 30, 2359 h 30, 2361 h 30, 2363 h 30, 2365 h 30, 2367 h 30, 2369 h 30, 2371 h 30, 2373

LE GUIDE DU WEEK-END

Le Cirque du Soleil visite à nouveau New York

NEW YORK (PC) — À sa première visite à Battery Park en 1988, le Cirque du Soleil a été brutalement placé devant la réalité bien newyorkaise. Il y a trois ans, une demi-heure avant la levée du rideau, le permis d'exploitation de la ville n'avait pas encore été délivré. Il a fallu l'intervention discrète d'un membre de l'entourage du gouverneur Mario Cuomo pour permettre au « mira-

cle » de s'accomplir. Entre-temps, on avait été obligé « d'acheter à prix fort la paix » avec le syndicat des Teamsters. Pour se produire à Manhattan, il faut composer avec une réalité bien particulière : en deux semaines, le service municipal des incendies a dépêché « 40 équipes de trois ou quatre personnes » qui répètent inlassablement les mêmes tests ; le personnel

de la sécurité a dû être doublé ; et on a émis des directives aux 155 membres de la troupe d'être toujours accompagné pour se rendre le soir à l'hôtel. Cette année, les rapports avec les débardeurs se sont améliorées puisqu'une personne s'occupe à temps plein depuis trois mois des relations avec la direction syndicale. Avec cette deuxième tournée, qui

a d'abord conquis la côte ouest des États-Unis, le Cirque s'est acquis une solide réputation qui se traduit au guichet de New York par une prévente de 35 000 des 75 000 places disponibles. « Cette année, nous dépenserons 600 000 \$ en publicité pour notre deuxième visite à New York », indique M. Jean Héon, directeur des Communications.

AVIS PUBLICS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-02-00158-99, NICHOLSON, MONFETTE, Partie demanderesse, vs. RICHARD MARTEL, Partie défenderesse. PRÉSENCE AVIS que le 26 avril 1991 à 11h00, au 459, Boulevard, Ste-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets saisis en cette cause, soit : micro-onde, tv, système Akai, buffet, etc. CONDITIONS : ARGENT OU CIREUX, VISE, DANY TREMBLAY, huissier, De l'Écluse : JACQUES PHILIPPE & ASS., HUISSIERS, 165 rue Du Moulin, St-Eustache, J7R 2P5, Tél. (514) 91-7573, 491-7576, St-Eustache, ce 10 avril 1991.

Provincie de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-025434-908, 14425, CANADA INC., demandeur, vs. DAME JOANNE, PARENT, défenderesse. Le 23 avril 1991 à 11h00 de l'avant-midi au domicile de la défenderesse, au 5160, rue Davis, en la cité de St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en : mobilier de salon en cuir, divan, causeuse, fauteuil, table à café métallique grise, système de son Krawood 6 mcs, 1 téléviseur couleur Nisai, vidéo VHS, conditions : ARGENT, COMPTANT, YVON DUBÉ, huissier, 622-9222, ROBERT JASMIN & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 10 avril 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-02-000616-917, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT ERNEST PASHKOVAN, Partie demanderesse c. HAL SPRADLING, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE est donné à HAL SPRADLING de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, Notre-Dame à Montréal, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie a été remise au greffe à l'intention de HAL SPRADLING. Lieu: MONTRÉAL. Date: 8 avril 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-194845-917, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT SOK, Rith Thy, Partie demanderesse c. BUN, Mom, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE est donné à BUN, Mom de comparaître au greffe de cette cour située au 1^{er} étage, Notre-Dame à Montréal, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de BUN, Mom. Lieu: MONTRÉAL. Date: 5 avril 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-194791-913, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT MARIE-SOLANGE LOISEAU, Partie demanderesse c. JEAN-ROBERT, JEAN-LOUIS, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN-ROBERT JEAN-LOUIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, Notre-Dame à Montréal, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de JEAN-ROBERT JEAN-LOUIS. Lieu: MONTRÉAL. Date: 5 avril 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-195510-916, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT BARTOLO OLAN SOZA, Partie demanderesse c. ESTER DE JESUS BOLON SALINAS, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE est donné à ESTER DE JESUS BOLON SALINAS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1^{er} étage, Notre-Dame à Montréal, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Ester de Jesus Bolon Salinas. Lieu: MONTRÉAL. Date: 8 avril 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-02-012046-913, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT BELL CANADA, Partie demanderesse c. MICHEL MOUREZ, Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE est donné à MICHEL MOUREZ de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal au 1^{er} étage, Notre-Dame à Montréal, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de MICHEL MOUREZ. Lieu: MONTRÉAL. Date: 9 avril 1991. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR MUNICIPALE VILLE DE MONTRÉAL-NORD -VS-

Abellard Jean-Pierre Michel, 21/11/65; Abrames Ronald, 20/10/61; Acelin Dieugrand, 15/05/51; Alcine Parmy, 4/09/46; Alegre Gilbert, 24/03/24; Argento Michèle, 16/02/65; Augustin Melege, 30/05/60; Barsalou Michel, 16/08/59; Beaudet Yves, 7/06/65; Beaudin Denis, 15/08/69; Bélanger André, 8/09/57; Bélanger Eric, 27/02/71; Bélanger Nicole, 25/07/56; Béliveau Denis, 3/08/65; Bertrand Pierre, 6/05/52; Bonhomme Jean-Pierre Higgins, 23/10/58; Bouchard Marco, 16/07/72; Boudreau Marc-André, 23/06/67; Boudreau Simon, 8/01/63; Bourdages Martino, 27/12/68; Bourque René, 6/12/43; Bourque Yolande, 26/10/62; Bouthay Michel, 25/05/72; Bradette Alain, 5/02/65; Caiola Luigi, 16/11/57; Capellan Winston, 24/07/61; Cardin Jean-François, 15/06/65; Casir Sandra, 22/10/70; Casseus Mario Ph, 8/04/70; Center Serafima Cistel, 25/12/52; Champagne Jean, 15/04/43; Charbonneau Normand, 4/06/57; Charette Richard, 17/01/65; Charlebois Claude, 24/09/69; Chartrand Sylvain, 31/05/68; Clavette Jacques, 21/08/53; Cochu Michel, 5/08/50; Cossette Louise, 19/09/63; Côté Dany, 14/08/68; Crépeault Richard, 7/09/56; Dagher Toni, 10/10/64; Daraiche Gino, 3/10/69; Dauphin Jean-Moise, 26/02/50; De Lafontaine Mario, 31/05/66; Degarie Pierre, 11/06/65; Dery Sylvain, 24/01/67; Désir Jean Filis, 5/11/63; Deslauriers Martin, 25/09/69; Desmarais Louis, 11/11/58; Després Ghislain, 22/03/58; Després Sylvain, 27/07/59; Di Marco Giancarlo, 18/06/56; Di Mito Matteo, 20/06/61; Doganieri Jean, 11/09/57; Doucet Gino, 1/12/59; Drouin Dario, 9/02/61; Duarte Garcia Patricio, 17/03/61; Dubé Gérard, 1/08/30; Dubé Nadine; Dubé Pierre, 3/09/58; Ducharme Serge, 23/08/45; Dufort Serge, 7/08/44; Dupiche Myriam, 6/06/66; Dupont Jean P.; Estiveni Jean-Israel, 4/03/55; Faraone Angelo, 22/11/71; Faubert Patricia, 30/12/68; Fleury Jean-Luc, 6/10/68; Foisy Stéphane, 10/07/62; Fournier Jean-Guy, 1/12/50; Fugère Daniel, 5/07/52; Galette Jean-Gary, 28/11/66; Girard Céline, 8/05/68; Goulet Marjolaine, 4/12/66; Grenier Alain, 3/07/63; Grenier Roger, 17/10/67; Huard Christian, 13/05/59; Jean-Charles Prosper Joseph, 15/06/42; Jesmond Daniel, 6/05/60; Kingsley André, 28/12/50; Labelle Bernard, 19/12/52; Labonté René, 2/01/53; Lacourse Jean-Louis, 28/09/55; Lalonde André, 6/01/34; Lambert Anita, 23/05/72; Lamouche Johanne, 5/06/65; Larin Jacques, 14/05/41; Laurin Francis, 8/12/64; Lauzon Sylvain, 27/05/68; Lebel Gaëtan, 3/05/54; Leblanc Eric, 14/06/70; Leclair Linda, 19/09/59; Leclerc Lucie, 5/11/61; Lelièvre Sylvia Gagnon, 24/07/49; Lemyre Gaëtan, 23/03/61; Lessard Alain, 10/12/65; Majewski Stefan, 11/10/69; Maldonado Carlos, 19/09/67; Marcotte Patrice, 26/06/71; Marcoux Jean-Claude, 23/05/52; Marisseau Josée, 25/07/65; Mattie Edward, 23/06/67; Ménard Michel, 21/09/67; Michel Flaubert, 13/12/60; Morales Andrade Oscar Oswaldo, 6/10/51; Moreau René, 2/12/59; Morier Daniel, 3/08/46; Nadeau Sylvain, 25/03/54; Nanassy Csaba, 26/03/56; Ohayom Geky, 6/10/67; Okitokoma Katakata, 15/11/57; Ouellet François, 19/04/63; Paré Manon, 30/06/67; Pellerin Fernand, 1/10/30; Pelletier Marc, 13/06/61; Perron Donald, 8/05/66; Petigny Vladimir, 28/04/71; Philomy Guy, 21/01/56; Phillosca Frantz, 11/11/57; Phlostin Derlon, 22/04/60; Poirier Stéphane, 6/09/69; Potvin Pierre, 23/06/57; Ranger Jean-Jacques, 17/05/61; Raymond Mario, 5/07/66; Rivard Sylvain; Robert Jacques, 17/08/61; Romain Evans, 24/11/69; Roy Sylvain, 4/08/69; Sabourin Sylvain, 14/12/63; Salouros Heleni, 25/03/60; Santico Rinaldo Guerino; Savage Louis Albert, 21/01/44; Savignac Normand; Simalavong Anousone, 17/06/63; St-Amour François, 3/03/59; Stuyck Boudewijn, 1/03/53; Sylvestre Jean, 7/10/32; Synnot Roch, 13/11/59; Tanguay Richard; Tetreault Pierre, 27/01/65; Thériault Robin, 4/10/69; Thomas Daniel, 22/02/70; Tremblay Luc, 27/11/60; Turbide Daniel, 15/05/59; Vandette Lise Deroy, 1/05/54; Watson Marc, 24/06/67; Young Michel, 3/03/60.

PAR ORDRE DE LA COUR

Les intimés sont, par la présente, requis de comparaître le 7 mai 1991 à 9:00 heures, à la Cour Municipale de Montréal-Nord située au 11211 rue Hébert, Montréal-Nord. Une copie de la sommation et de la déclaration sont déposées au Greffe de cette Cour. De plus, prenez avis qu'à défaut de comparaître, un jugement sera prononcé contre les intimés. MONTRÉAL-NORD LUCILLE DUBORD 3 AVRIL 1991 GREFFIER

UN DON A CARE CANADA POUR UNE EAU PLUS SAINE

CARE

CARE Canada, 1312 Bank, Ottawa K1S 5H7



PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CHAMBLY AVIS PUBLIC PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT NO 89-01-41

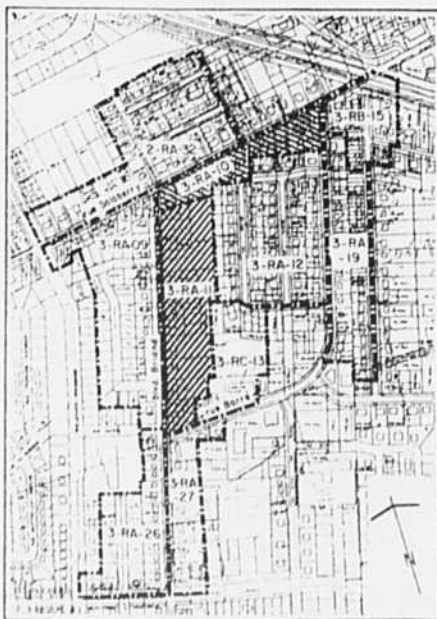
AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDANDE DES ZONES CONCERNÉES 3-RA-09, 3-RA-10, 3-RA-11, 3-RA-12, 3-RA-15, 3-RA-19, 2-RA-32, 3-RA-27, 3-RC-13 et 3-RA-26 telles que décrites ci-dessous et représentées par un croquis.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

- Lors d'une séance tenue le 19 mars 1991, le conseil a adopté le règlement 89-01-41 modifiant le règlement 89-01 de manière à créer la zone 4-RA-46 et à agrandir la zone 3-RA-10 à même la zone 3-RA-11 qui s'en trouve réduite pour autant. Ce projet de règlement vise à permettre la réalisation du projet intégré d'unifamiliales contiguës sur les terrains vagues, c'est-à-dire non construits, entre les rues Briand et Breton.
 - Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones concernées peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
 - Ce registre sera accessible sans interruption, de 9 heures à 19 heures, le jeudi 18 avril 1991, au bureau du greffe, au 1 Place de la Mairie, à Chambly.
 - Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 79. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
 - Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05, le jeudi 18 avril 1991, dans la salle du conseil, au 1 Place de la Mairie, Chambly.
 - Le règlement peut être consulté au bureau de la greffière, 1 Place de la Mairie, Chambly, durant les jours non fériés, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16h30 à compter de la publication du présent avis ainsi que le jour de la procédure d'enregistrement.
- Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire des zones concernées:
- Condition générale à remplir le 19 mars 1991: Être soit domicilié dans les zones concernées, soit propriétaire d'un immeuble situé dans les zones concernées, soit occupant d'une place d'affaires située dans ces zones concernées.
 - Condition supplémentaire particulière aux personnes physiques à remplir le 19 mars 1991: Être majeur et de citoyenneté canadienne.
 - Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'une place d'affaires: Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. Un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires.
 - Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale: Désigné par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 mars 1991 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Les zones concernées sont délimitées comme suit:

- 3-RA-10**
La zone 3-RA-10 est bornée au nord par la rue Salaberry, à l'est par la rue Barré et à l'ouest par le boulevard Briand.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 822 à 1000 rue Salaberry 1088 et 1090 rue Barré
- 3-RA-11**
La zone 3-RA-11 est bornée à l'ouest par le boulevard Briand et au sud par la rue Barré.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 801 à 957 boulevard Briand
- 3-RA-26**
La zone 3-RA-26 est bornée au nord par la rue Barré, une partie à l'ouest par le boulevard Brassard, au sud par le boulevard Briand et à l'est par le boulevard Briand.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 990 à 1198 boulevard Briand 1345 à 1349 boulevard Lebel
Ainsi que les lots suivants: 268-36 à 268-43 268-45 à 268-52
- 3-RA-27**
La zone 3-RA-27 est bornée au nord par la rue Barré, au sud par le boulevard Lebel et à l'ouest par le boulevard Briand.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 1105 à 1167 boulevard Briand 1325 et 1339 rue Barré 1337 boulevard Lebel
- 3-RC-13**
La zone 3-RC-13 est bornée au sud par la rue Barré et une partie au nord par la rue Breton.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 910 à 950 rue Breton 1314 à 1330 rue Barré
Ainsi que les lots suivants: P. 108-16, 108-7-26, P. 108-17
- 3-RA-12**
La zone 3-RA-12 est bornée à l'est par la rue Barré et au sud par la rue Breton et à l'ouest par la ligne arrière des lots situés du côté ouest de la rue Breton.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 865 à 1215 rue Breton 880 à 1214 rue Breton 1112 à 1306 rue Barré 1115 à 1205 et 1114 à 1214 rue Gascon
- 3-RA-19**
La zone 3-RA-19 est bornée à l'est par la rue Ste-Marie, à l'ouest par la rue Barré et une partie au nord par la rue Talon.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 851 à 1001 rue Ste-Marie 1111 à 1321 rue Barré
- 3-RA-15**
La zone 3-RA-15 est bornée au nord par la rue Salaberry, au nord-est par le boulevard Périgny et une partie au sud par la rue Talon.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 1101 rue Barré 736 à 758 rue Salaberry 777 à 811, 750 à 1002 rue Ste-Marie 1064 et 1081 rue Talon
- 2-RA-32**
La zone 2-RA-32 est bornée au sud par la rue Salaberry, une partie à l'ouest par le boulevard Brassard et à l'est par la rue Laporte.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 965 à 1129 rue Salaberry 954 à 968 et 951 à 965 rue Moquin 950 à 964 et 951 à 979 rue Mongeon 960 à 980 rue Ste-Sophie
- 3-RA-09**
La zone 3-RA-09 est bornée au nord par la rue Salaberry, à l'est par le boulevard Briand, au sud par la rue Barré et une partie à l'ouest par le boulevard Briand.
Elle comprend les numéros civiques suivants: 1050 à 1140 rue Salaberry 830 à 950 boulevard Briand
Ainsi que les lots suivants: 107-27 à 107-31, 107-116 à 107-126, 107-49 à 107-51, 107-100 à 107-102, 107-151 à 107-154, 107-156, 107-159, 107-27 à 107-31
Illustrées comme suit:



DONNÉ À CHAMBLY, Québec, ce 12 avril 1991. Louise Bouvier, notaire Greffière

THÉÂTRE



Daniel Simard et Lucie Routhier dans *Un samouraï amoureux*.

Dans les yeux d'un chien

Un samouraï amoureux.

Une pièce de Maryse Pelletier. Mise en scène de Fernand Rainville. Décor d'André Barbe. Musique de Pierre Moreau. Avec Lucie Routhier, Daniel Simard, Danielle Proulx, Roger Léger, Henri Chassé, Danielle Lépine, Néfertari Bélière, Luc Senay. Une production de La Manufacture, au café-théâtre La Licorne.

Robert Lévesque

ENTRENT en scène une femme et un homme qu'elle tient en laisse : on se dit, tiens, une version féministe du couple Pozzo-Lucky dans *Godot*. Mais l'on se rend compte que l'homme en laisse est un chien, qui renâcle et veut qu'on le laisse pour aller sentir et pisser à son gré : on se dit, tiens, c'est comme dans *L'été* de Weingarten, il y aura des animaux qui causent et commentent, qui parlent.

Et puis, on ne se dit plus rien... parce que ces gens-là, ces « personnages » là en fait, on combien restent-ils des « personnages » jusqu'à la fin avec chacun sa fonction dans une organisation impossible à saisir, tout ce monde-là, il arrive un samouraï, sa geisha, une Noire, des garçons, se mettent à parler-parler, à dire des répliques, et même il y aura des mots d'auteur, parce que, finalement, c'est dans une pièce de Maryse Pelletier que tout cela se passe (ou ne se passe pas).

C'est consternant. On se dit qu'un auteur pareil est chanceux d'avoir un théâtre qui produit son truc. On se dit que la soirée sera longue parce qu'un bonimenteur est venu dire que le spectacle durerait deux heures 20 avec entr'acte, on se dit qu'on a oublié de changer la litière du chat ce matin, on pose son parapluie sur le dossier du spectateur d'en avant, on écoute un peu, on s'assomme beaucoup, on attend, on « entend ».

La Licorne a depuis longtemps habité son public à du théâtre barbant, verbeux, et mis en scène dans la tonalité primaire. On ne se rappelle déjà plus des titres qui nous ont jeté à la rue, du temps de la Licorne du boulevard Saint-Laurent, et lorsqu'il y avait un bon coup à la Licorne, généralement un groupe invité et non une production-maison (à l'encontre de La Manufacture, comme *Samouraï amoureux*), on n'en croyait pas ses yeux. Mais c'est là, quand même, qu'on a vu des délices, les *Bédouins* de Dubois, un spectacle, aussi, dont le décor était fait de cru-

chons de cornichons (il y avait René Richard Cyr qui revenait d'une entrevue avec le pape... et qui disait « ça pètera pas! », etc., mais là, ces jours-ci, ce très long et très verbeux et très vide *Samouraï* c'est la catastrophe sans nom.

Maryse Pelletier se prend pour un auteur, c'est-à-dire qu'elle prend, c'est très évident, c'est même appuyé, la décision de « dire » quelque chose au public théâtral, de « faire dire » en fait par des personnages un certain nombre de « phrases » au sujet du monde d'aujourd'hui, du monde québécois et du monde d'ailleurs comparés (tout le Japon en l'occurrence), et elle met ça ensemble pour faire une pièce. C'est la version moderne du théâtre verbeux et sentencieux, et prétentieux, de l'avant-guerre.

Les acteurs dans tout ça sont des débiteurs de phrases d'auteurs : « Faudrait allonger les histoires d'amour. Mais les sauces allongées c'est jamais bon », dit l'un. « J'aime beaucoup être quelqu'un d'autre », dit l'autre. « Y'a des gars qui laissent des filles juste parce qu'ils ont vu une annonce de voiliers », dit la détentrice du premier rôle. « Il n'y a pas de samouraï amoureux », tranche en mot de la fin un second rôle.

J'ai eu beau me forcer, je ne suis pas arrivé à trouver ce qui pouvait, au-delà du texte délavé, tenir cela ensemble. Il y a d'un côté cette femme et son chien (elle est écrivain, c'est elle qui a écrit tout ça ?), et d'un autre un groupe dominé par un samouraï tout plâtré qui vient tourner à Montréal un spot publicitaire sur le thé. Depuis les us et coutumes de la bande, on veut nous faire conclure au portrait de société ? Que fait le chien-parlant là-dedans ? Bref, on comprendra que parfois j'ai pu penser à la litière de mes chats!

C'est mis en scène de façon effroyable et primaire, sans un sens théâtral minimum. C'est joué raide, sec, forcément parce qu'il n'y a rien dans les « personnages » et que les acteurs sont orphelins d'un monde, et je n'ai décelé qu'un seul moment ému, un seul moment qui semblait vrai, que l'auteur a peut-être « senti », lorsque la femme du début, la Pozzo déprimée, dit à son Lucky de chien de s'en aller. Dans le jeu de Daniel Simard, alors, est passé quelque chose : tout le drame d'un chien qu'on délaisse. Il est le seul, Simard, à avoir joué quelque chose d'authentique ce soir-là. La détresse dans les yeux d'un chien.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **842-9645**

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, VENDREDI 12 AVRIL
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE
CIEL MF
PRÉSENTE **BEETHOVEN** À 22:00

- concerto pour piano no 5 "Empereur" (Beethoven)
- molto adagio, extr. du quatuor à cordes op. 132 (Beethoven)

DEMAIN SOIR, 22:00

- ouverture et conclusion, extr. de la Musique de Table (Telemann)
- concerti nos 4-5-6 op. 3 (Vivaldi)
- concerti RV 537, 539 et 564 (Vivaldi)
- concerti en fa et en mi (Telemann)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

Les fédéralistes préparent une vaste campagne d'intimidation

Pierre Graveline
Syndicaliste,
ex-président du NPD-Québec,
l'auteur est aujourd'hui écrivain

LES INDÉPENDANTISTES québécois qui partagent et qui propagent l'opinion, soit parce qu'ils le croient vraiment, soit parce qu'ils ne veulent pas apeurer la population, que la souveraineté du Québec est dans la poche, qu'elle se fera rapidement et sans douleur, feraient mieux d'aller se rhabiller. Ou bien ils souffrent d'une dangereuse naïveté et prennent leur désir pour la réalité, ou alors ils font preuve de démagogie facile pour soi-disant sécuriser le « bon peuple ». Quelles que soient leurs motivations, ils se rendent et nous rendent collectivement un bien mauvais service.

Au contraire, au moment où la Commission Bélanger-Campeau dévoile les conclusions de ses travaux et réflexions, les Québécoises et les Québécois profondément épris du projet d'indépendance nationale ont de multiples raisons de s'inquiéter de la tournure actuelle des événements.

Contre-offensive

Existe-t-il vraiment quelqu'un au Québec pour croire que les Canadiens anglais et le gouvernement fédéral vont tolérer sans réagir le démembrement du Canada, l'éclatement de cette entité politique à laquelle ils sont profondément attachés ?

Si, au lendemain de l'échec de Meech, les fédéralistes ont pu paraître pris de court et désorganisés face à l'ampleur du mouvement nationaliste québécois et devant la montée extraordinaire du sentiment indépendantiste, ils ont eu le temps depuis 10 mois de retrouver leurs esprits et d'affûter leurs couteaux. Le peuple québécois n'a qu'à bien se tenir ! La contre-offensive est en marche...

Nul besoin de posséder une boule de cristal pour deviner la stratégie mise au point par les fédéralistes. L'objectif est évident : tout mettre en oeuvre pour reconquérir une majorité d'appuis au fédéralisme dans la population québécoise.

Et, pour ce faire, il leur faut absolument gagner du temps. Les stratégies fédéralistes savent pertinemment qu'elles perdraient un référendum sur la souveraineté qui se tiendrait cette année. Il leur faut reculer cette échéance à tout prix. Ils ont besoin de temps pour orchestrer une vaste campagne de propagande susceptible de faire basculer l'opinion publique québécoise. Sans compter qu'ils misent sur l'apparition d'un sentiment de lassitude chez plusieurs, dans le cas d'une prolongation indue des débats constitutionnels.

Aussi, allons-nous subir, dans les mois (les années ?) à venir, une kyrielle de manoeuvres dilatoires de toutes natures : longues négociations qu'on prétendra prometteuses, référendum pan-canadien sur la formule d'amendement de la Constitution, que sais-je encore ? Et, qu'on ne s'illusionne pas sur l'engagement du Parti libéral de tenir un référendum en 1992. Le moment venu, on trouvera bien le prétexte pour le reporter : négociations à compléter, nécessité d'attendre que les autres provinces se soient prononcées, déclenchement d'élections à Ottawa ou même à Québec !

Pendant qu'on amusera la galerie avec ces jeux politiques, la vraie bataille, celle qui vise à mettre les indépendantistes sur la défensive et à insuffler le doute et la peur dans les esprits indécis, se déploiera pleinement.

Chantages, menaces, pressions

Le bal est déjà parti. Il ne manque pas de Québécoises serviles disposés à jouer le rôle d'épouvantails. Depuis quelques semaines, nos cavaliers de l'apocalypse ont à nouveau enfourché leurs pitoyables montures : les Ryan, Paradis, Johnson, Joyal, Desmarais, Bouchard (l'autre !), Mulroney et compagnie y sont tous allés de leurs mises en garde menaçantes, de leurs sous-entendus inquiétants. Le président des États-Unis lui-même s'est mêlé de semer la crainte.

Et l'on n'a encore rien vu, rien entendu. Le pire est à venir. Et, comme en 1980, on ne lésinera ni sur le message, ni sur les moyens pour le faire passer. Parions que le déficit fédéral n'empêchera pas l'octroi de dizaines de millions de dollars pour défendre et promouvoir l'unité canadienne...

Rien ne nous sera épargné : ni le chantage économique, ni la menace territoriale, ni les pressions américaines. Aux personnes âgées, on dira qu'un Québec indépendant n'aura pas les moyens de leur verser les pensions; aux personnes démunies, que la pauvreté augmentera; aux communautés culturelles, que leurs droits seront bafoués; aux gens d'affaires, qu'ils n'auront plus accès aux marchés ontarien et américain; à tous, que l'intégrité territoriale du

Ceux qui s'imaginent naïvement que l'indépendance est dans la poche feraient mieux d'aller se rhabiller



PHOTO JACQUES NADEAU

La mobilisation observée depuis le 25 juin 1990 se dégonflera-t-elle devant les manoeuvres dilatoires de l'adversaire ?

Québec sera remise en question, etc...

Peu importe la faiblesse et la grossièreté de nombre de ces arguments : l'important est de créer un climat d'insécurité économique et de laisser poindre la perspective de troubles graves. Il se trouvera bien une partie de l'actuelle majorité souverainiste pour prendre peur et choisir la sécurité du statu quo contre l'incertitude du changement, du moins l'espère-t-on dans les cercles fédéralistes.

Et, si ça ne suffisait pas ? Si ce coup de la Brinks, version 1991, échouait malgré la puissance fédérale ? Jusqu'où les fédéralistes sont-ils disposés à aller sur le chemin de la peur ?

Bien malin qui peut répondre à cette question. Déjà, des leaders indépendantistes aussi modérés que Claude Bélard, président du Mouvement Desjardins, ont reçu des menaces de mort. Oeuvre de fanatiques marginaux ? Peut-être. Qui peut dire ce qui se concote dans les officines du SCRS ? Si le passé est garant de l'avenir, on aurait intérêt, au Québec, à se remémorer les événements d'octobre 1970 et l'absence totale de scrupules dont le gouvernement fédéral a fait preuve à l'époque.

Comprenons-nous bien. Il ne s'agit pas de jouer à se faire peur, d'imaginer pour le plaisir des scénarios apocalyptiques. Il s'agit, tout simplement, d'en appeler au courage de la lucidité.

Un devoir de solidarité

La vraie bataille pour l'indépendance du Québec est aujourd'hui engagée. Et Pierre Bourgault a sans doute raison d'affirmer que « c'est maintenant ou jamais ». Sommes-nous réellement déterminés à gagner cette fois-ci ? Peut-on imaginer avoir jamais une conjoncture aussi favorable ?

La vraie bataille est engagée, mais elle sera plus longue et certainement plus difficile que d'aucuns le croient. Pour l'emporter, le peuple québécois devra affronter une formidable coalition d'intérêts qui s'y opposent et résister à des pressions économiques et politiques comme il n'en a peut-être jamais connues dans son histoire.

Dans un tel contexte, face à un enjeu aussi crucial, la solidarité entre les indépendantistes de toute provenance et de toute tendance est plus qu'une exigence, elle est un devoir. L'heure est à l'union sacrée. Pour naître, le Québec aura besoin de toutes les intelligences, de toutes les volontés. L'unité d'action est une condition indispensable à la victoire. Qui ne le comprend pas et ne s'y inscrit pas dès aujourd'hui nous prépare des lendemains amers.

Ce devoir de solidarité interpelle l'ensemble des indépendantistes : dans les partis politiques, les organisations syndicales, les organismes communautaires, le mouvement coopératif, les milieux d'affaires, le mouvement des femmes, les milieux culturels, le mouvement étudiant, etc.

Ce devoir de solidarité implique que nous décrétons collectivement et que nous respectons scrupuleusement une trêve dans les luttes partisans, les conflits d'ambition, les polémiques idéologiques, les rivalités organisationnelles ou commerciales. On comprendrait mal, par exemple, que les centrales syndicales se livrent une fois de plus à un coûteux exercice de maraude en une telle période où les énergies et les arguments seraient mieux employés à promouvoir l'indépendance nationale votée par leurs congrès respectifs.

Ce devoir de solidarité implique aussi que la lutte pour l'indépendance soit promue au rang de première priorité par l'ensemble des forces vives du Québec. Devant l'ampleur des moyens qui seront mis en oeuvre pour empêcher la réalisation de l'indépendance, il n'y a pas de perspectives de succès hors une mobilisation générale des forces souverainistes.

Ce devoir de solidarité implique enfin que s'instaurent une coopération et une concertation exceptionnelles entre toutes les organisations qui soutiennent le projet d'indépendance. Il serait, en effet, inimaginable d'aller à la bataille en ordre dispersé, à moins de souhaiter la défaite. Le mouvement Québec 91, constitué il y a peu, pourrait assumer ce rôle si essentiel de coordination.

Combattre la confusion

Le grand défi qui confrontera les indépendantistes dans les mois à venir est celui de désamorcer la campagne d'intimidation qui se prépare et de tenir un discours clair, exempt d'ambiguïté, face à la confusion organisée que d'aucuns voudraient instaurer.

La responsabilité des leaders souverainistes est particulièrement lourde à cet égard. Si ces derniers cèdent à la tentation, au nom d'un prétendu unanimité québécois, de rechercher à tout prix un consensus avec les pseudo-réformateurs du fédéralisme, s'ils se laissent emporter par les stratégies tortueuses d'un Robert Bourassa qui, en dépit des fantasmes de certains, veut d'abord et avant tout sauver le Canada, nous courons allègrement à un autre désastre national.

Ce dont le Québec a besoin, en cette mutation difficile, ce n'est surtout pas d'une élite dirigeante qui se

complaint dans des tractations obscures derrière des portes closes, mais d'une équipe de leaders démocratiques qui porte haut, fort et clair ses aspirations nationales de sorte que la population s'y rallie massivement et ne se laisse pas distraire

Les humeurs de Mme Bacon

De défenderesse des bêtes à bourreau de l'environnement

Marc-André Villard
Étudiant au doctorat en biologie à l'Université Carleton

À L'AUTOMNE 1984, Lise Bacon — alors critique de l'opposition libérale en matière d'environnement — adoptait un discours pour le moins « verdoyant ». À la suite de la noyade de 10 000 caribous dans le Caniapiscou, Mme Bacon dénonçait la stratégie du gouvernement Lévesque, qui tendait à « banaliser cette inexplicable tragédie et (...) à désinformer stratégiquement la population » (LE DEVOIR, 21 novembre 1984). Elle concluait en soulignant que « si nous manquons de clarté et de sincérité, c'est toute notre image « environnementale » mondiale qui en souffrira. Sur ce point, le gouvernement (péquist) est irresponsable quant aux conséquences engendrées (par la noyade de 10 000 caribous) ».

1991 : Mme Bacon est vice première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, après avoir été brièvement ministre de l'Environnement. Elle peste ouvertement devant les retards qu'accuse le projet de harnachement du potentiel hydro-électrique du secteur Grande-Baleine. En plus de dénoncer les tergiversations de son collègue à l'Environnement et de l'homologue fédéral de ce dernier, Mme Bacon fustige le lobby environnementaliste qui menace, selon elle, de forcer le Québec à retourner à la bougie.

Or, pendant qu'elle tire à boulets rouges contre les « écologues », Mme Bacon semble ignorer les motivations réelles du mouvement d'opposition au projet hydro-électrique de Grande-Baleine. L'heure n'est plus aux bébés phoques, ni même aux phoques d'eau douce... Les environnementalistes réclament, avant tout, que toute l'information pertinente soit rendue publique afin que les orientations du Québec en matière énergétique ne soient plus le résultat d'analyses au cas par cas, mais bien l'aboutissement d'une évaluation des diverses alternatives qui s'offrent à nous, en plus du harnachement de nouveaux cours d'eau.

Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est le refus d'Hydro-Québec de mettre cartes sur table. Depuis le dé-

but du dossier, la société d'État a agi comme si l'examen des impacts environnementaux n'était qu'une formalité qu'il fallait écarter au plus vite pour passer aux choses sérieuses. D'où les solutions expéditives dont Mme Bacon s'est faite l'ardente défenderesse. Des contrats engageant le Québec pour les décennies à venir ont été signés et on blâme maintenant les individus ayant eu le malheur de demander des comptes à notre sacro-sainte société d'État.

En voulant mettre la charrie devant les boeufs, on a causé toute une série de faux départs qui sont à l'origine du chaos actuel. Dès que les vraies questions étaient posées, Hydro s'empressait de s'esquiver, comme dans le dossier des aluminières. Trop souvent, les solutions les plus parcimonieuses étaient rejetées du revers de la main, parce que jugées rétrogrades.

A-t-on évalué sérieusement des programmes d'économies d'énergie avec incitatifs tarifaires et subventions à l'isolation des maisons ? A-t-on pensé à imposer une taxe sur les ouvre-boîtes électriques et autres idioties motorisées, de même que sur les appareils ménagers moins utiles mais tout de même facultatifs (lave-vaisselle, climatiseurs) ?

Combien de temps le Québec pourra-t-il se développer aux dépens de ses territoires nordiques ? N'y a-t-il pas une limite au développement hydro-électrique qui commande la recherche d'autres solutions, y compris un ralentissement de la croissance démographique ? Ces questions, que d'aucuns qualifient de « tracasseries environnementales », doivent être posées de toute urgence avant que le Québec ne détruise à jamais un autre territoire, tout en accroissant la dette publique.

De défenderesse des bêtes innocentes, Mme Bacon est devenue le bourreau de la législation destinée à protéger l'environnement contre le développement aveugle. Il est temps que l'on mette fin à cette entreprise de démolition qui est en train de ramener le Québec au dupesisme le plus noir.

Ce qui est en jeu, Mme Bacon, ce n'est pas notre « image environnementale ». Ce sont les conditions de vie des générations à venir. Pensez-y avant de perdre patience.

Massacrés par Saddam, trahis par les Américains ?

Le ressentiment monte parmi les Kurdes

Raghida Dergam
Journaliste au Al Hayat,
quotidien londonien en langue arabe

JACQUES SANTER, premier ministre du Luxembourg et président de la Communauté européenne, a rencontré hier le président Bush pour lui faire un plaidoyer en faveur d'une « aire protégée » pour les Kurdes dans le nord de l'Irak. L'administration Bush, atteinte d'un sentiment de culpabilité, louchoyante dans sa politique face aux Kurdes, ne devrait pas s'y engager.

Les États-Unis ont raison de prohiber l'usage d'hélicoptères irakiens armés et d'autres armes au nord du 36e parallèle. Mais découper sur la carte un pseudo-Kurdistan, cela reviendrait à provoquer la désintégration systématique de l'Irak, sous surveillance internationale. Cela couperait aussi les Kurdes irakiens de leur pays natal. Un autre risque serait d'aménager ainsi une sorte de territoire servant de déversoir aux 12 millions de Kurdes vivant en Turquie et aux 4 millions de Kurdes d'Iran.

Au fil de l'Histoire, on a usé et abusé des Kurdes par le biais d'ententes régionales, souvent avilisées par le Royaume-Uni ou par les États-Unis. Divers leaders des Kurdes n'ont jamais manqué de prendre des décisions qui ne faisaient qu'accroître le sort misérable de leur peuple. La décision récente de répondre favorablement à l'appel du président Bush — à l'effet de prendre les armes contre Saddam Hussein — est un de ces cas.

Ce que l'on baptise « aire protégée » relève d'une vision inspirée par la culpabilité et par la myopie politique. L'État d'Israël fut établi d'une façon semblable, avec pour résultat, depuis, quatre guerres d'importance. Il est peu probable que les Kurdes puissent vivre dans un État indépendant : on les verrait plutôt confinés à un espace semblable à la bande de

Gaza, entièrement dépendants des agences onusiennes.

Les États-Unis ont vis-à-vis des Irakiens en général une politique d'agence de bienfaisance : parachuter des couvertures au nord, organiser des points de distribution d'eau au sud. On applaudit à la levée des sanctions perçue comme une mesure humanitaire. Mais pendant ce temps, les Irakiens font face à la famine et aux épidémies, peu susceptibles de cesser tant que ne seront pas levées les sanctions économiques et que l'Irak ne pourra pas recommencer à exporter son pétrole. Ces distributions de charité sont loin de ressembler à ce que l'administration Bush appelle « construire la confiance ».

En adaptant les principes de manière à s'accommoder de la peur qu'ont les gouvernements face aux chutes, à avaliser les desseins qu'ont les Turcs pour les Kurdes, les États-Unis sont en train de provoquer la méfiance dans la population de la région et, sans trop s'en rendre compte, de s'ériger en ennemis de cette population.

L'Irak mérite d'arriver à la démocratie par des élections. Les Kurdes ont des droits sociaux et politiques, en Irak aussi bien qu'en Turquie, où on ne leur permet même pas de parler leur langue. Les États-Unis doivent se montrer fermes en faisant ces demandes. Ils doivent cesser d'utiliser des mesures différentes pour les droits koweïtiens, palestiniens, israéliens ou kurdes.

Le moment est venu de voir aux intérêts à long terme des États-Unis dans la région. Les Soviétiques y ont perdu leur influence et leur crédibilité, les Européens y sont marginalisés et la population de la région a peur d'être confrontée au nouveau statu quo. Mais si les politiques actuelles se poursuivent, alors on n'a pas fini d'entendre des histoires d'horreur, de trahison et de brutalité.

The New York Times

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : José Boileau, François Brousseau, Jean Charlier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Clément Trudel, à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivères, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, à l'information économique : Robert Dutrisac, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte, à l'information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Jean-Pierre Proulx (éducation, religions), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle (clavistes), Denise Baboin (secrétariat à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Christine Ouellet (secrétariat à la direction), LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ : Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires).

Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secrétariat), L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Fury, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Isabelle Baril, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE : Michelle Allie (directrice), Monique Corbel, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zoldi, LES ANNONCES CLASSÉES : Marie-Hélène Alarie, Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Christiane Vaillant, LA SOLICITATION TÉLÉPHONIQUE : Yves Williams, Patrick Koczan (coordonnateurs), Patrick Salessa, Micheline Ruelland, Louise Paquette, Raymond Paquin, Jean-Marc Ste-Marie, Françoise Coulombe, Jean-François Lapointe, LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, cette à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 3361, Atterdown, (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.